

Bilan de compétences

Un projet professionnel qui vous ressemble

Elaborez un projet professionnel pleinement aligné à vos aspirations et qui a du sens pour vous !

Sommaire

Rappel réglementaire	p 2
Objectifs	p 3
Contenu	p 3
Modalités pédagogiques	p 4
Durée et rythme	p 4
Pré requis	p 4
Délai d'accès et accessibilité	p 4
Résultats attendus	p 5
Déontologie	p 5
Consultant	p 5
Communication des résultats	p 5
Quel investissement	p 5

Document mis à jour le 20 décembre 2021

Rappel du cadre réglementaire

(source : Ministère, du travail, de l'emploi et de l'insertion : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>)

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation

Qui peut bénéficier d'un bilan de compétences ?

Toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé,
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

Quels sont les objectifs du bilan de compétences ?

Il permet :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

Une phase préliminaire a pour objet de :

D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.
Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

PROGRAMME MG-RH en présentiel

Un projet professionnel qui vous ressemble

Elaborez un projet professionnel pleinement aligné à vos aspirations et qui a du sens pour vous !

Objectifs du bilan de compétences :

L'objectif du bilan de compétences est de définir votre projet professionnel réaliste et épanouissant. Reconversion, transition professionnelle, évolution de poste ou de carrière ... nous vous accompagnons à votre rythme, avec bienveillance et professionnalisme pour :

- Construire un projet qui vous ressemble et qui a du sens pour vous
- Mieux vous connaître, vos leviers de motivation, vos points d'appuis et vos points de vigilance
- Valoriser votre parcours et vos talents
- Choisir un projet aligné avec vos aspirations
- Identifier vos leviers d'actions pour construire votre projet
- Lever les points de blocage au changement
- Identifier les formations éventuelles nécessaires à la réalisation de votre projet

Contenu du bilan de compétences :

Phase 1 : Expression & analyse du besoin

Module 1 : Définir les Attentes et Objectifs

Clarifier vos attentes afin de définir ensemble l'accompagnement personnalisé qui vous convient

Durée : 1h en entretien individuel

Phase 2 : Investigation

- **Module 2 : Se connecter au sens profond de son parcours de vie**

Se connecter à ce qui a du sens pour soi à travers les situations marquantes, les petites et grandes réalisations et tout ce qui met en contact avec ses élans de vie dans son parcours personnel & professionnel

- **Module 3 : Oser exprimer sa singularité**

(re)découvrir qui vous êtes, vos valeurs, vos forces, vos motivations, vos centres d'intérêts pour vous approprier votre singularité

- **Module 4 : Capitaliser**

A partir de ses réussites, ses expériences, élaborer son portefeuille de compétences

- **Module 5 : Créer son futur**

Explorer son meilleur futur possible, formuler son ambition et ses scénarios porteurs de sens pour l'avenir, explorer les freins au changement

- **Module 6 : Déployer son projet**

Bilan du travail d'investigation sur les projets : analyse du marché du travail, enquêtes métiers, démarche réseau, recherche formation ...

Durée phase 2 : 10 h en entretien individuel +8h de travail personnel environ

Phase 3 : Conclusion

Module 7 : Synthèse du bilan de compétences, présentation du plan d'actions et confirmer les besoins éventuels de formation, finalisation de la synthèse

Durée phase 3 : 2h en entretien individuel + 2h de travail personnel

Post Bilan : Entretien d'1h de suivi post-bilan à 6 mois

Modalités pédagogiques

Coaching, questionnaire d'autoévaluation, d'intérêt professionnels et de personnalité, design de projet, recherche internet, enquêtes terrain, plan d'actions

Exemples d'outils qui seront utilisés en fonction des besoins de l'accompagnement : la grille score ; le récit de vie ; L'inventaire des forces (VIA Institute On Character) ; test sur les valeurs ; exploration de ses activités extraprofessionnelles, le 360, l'autoportrait ; IKIGAI, vision board, l'étoile du changement ; portefeuille de compétences ; questionnaire enquête métier ; matrice synthèse etc.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Synthèse du bilan

Durée et rythme du Bilan de compétences

- 14 h (et environ 10h de travail personnel)
- Parcours individuel
- Plusieurs rythmes possibles

Pré requis : aucun

Modalités & Délai d'accès

À compter de la signature du devis, le délai est en moyenne de 2 semaines pour accéder à la formation.

Un entretien de positionnement effectué en amont pour proposer une formation adaptée correspondante aux attentes du participant.

Accessibilité

En cas de situation de handicap, une étude sera effectuée pour proposer une formation adaptée. Une salle de formation répondant aux normes d'accueil de personnes en PMR pourra être mise à disposition.

Résultats attendus :

- Un projet professionnel en totale cohérence avec qui vous êtes
- Des objectifs clarifiés pour construire votre projet professionnel
- Une meilleure affirmation de soi, une meilleure confiance dans votre parcours, dans vos compétences et talents pour mieux s'engager et parler de votre projet
- Un plan d'actions concret & réaliste pour mettre en œuvre votre projet

Déontologie :

Le bilan de compétences doit être réalisé, suite à une décision libre du bénéficiaire. Nous pratiquons une écoute bienveillante du bénéficiaire, afin d'optimiser son parcours professionnel en cohérence avec les objectifs de l'entreprise. Nous sommes tenus au secret professionnel : tous les éléments qui sont transmis par le bénéficiaire ne pas communiqués à l'extérieur.

Communication des résultats du bilan de compétences

Les conclusions du bilan de compétence sont communiquées au bénéficiaire. Les comptes rendus et tous les documents de travail sont détruits après prestation ou conservés un an après accord écrit du bénéficiaire.

Consultante : Myriam GAYOT, coach professionnelle sénior

Quel investissement pour un bilan de compétences ?

TEMPS :

14h réparties en 8 entretiens de face à face ; un temps de travail individuel d'environ 10h sera nécessaire pour mener à bien le bilan qui s'étalera sur une période de 3 mois ; 1 entretien téléphonique ou Visio post bilan à 6 mois.

TARIFS :

- Particulier : 1920 € TTC
- Possibilité de financement CPF sous réserve de votre éligibilité : 1920 € TTC
- Financement par l'employeur avec 2 rdvs tripartites d'une 1heure (N+1 ou RH) : 3000 € TTC (2500 € HT)

Contact:

MG-RH

Myriam GAYOT

myriam.gayot@mg-rh.fr

06 87 02 23 56

www.mg-rh.fr